

Maison du Retour : Déploiement du dispositif d'hébergement temporaire pour les jeunes actifs de retour en Martinique

Martinique, le 19 avril 2023

Ce mercredi 19 avril 2023, le Président du Conseil Exécutif, Serge LETCHIMY, Alain CORIDON et Eric PICOT, respectivement Président et Vice-Président du Comité Territorial d'Action Logement Martinique et Patrick LECURIEUX-DURIVAL, Président d'Ozanam ont signé la convention relative au dispositif permettant la mise à disposition de logements meublés d'accueil temporaire pour les jeunes actifs de retour en Martinique.

Signée en présence de M. Ibrahima DIA, Directeur Outre-Mer Groupe Action Logement, cette convention prévoit un dispositif de captation de 50 logements meublés au sein du parc locatif d'Ozanam, la filiale du Groupe Action Logement. Cet hébergement temporaire est dédié aux jeunes souhaitant revenir s'installer professionnellement en Martinique.

Ainsi, 50 appartements seront meublés et mis à disposition, par le bailleur social après l'examen des dossiers soumis à l'attribution d'un comité composé des signataires de la convention.

La mise en disposition de logements pour faciliter le retour au pays des jeunes Martiniquais, s'inscrit dans la continuité de la politique « Maison de la Famille et du Retour » impulsée par la CTM en début d'année 2023.

La Collectivité Territoriale de Martinique et Action Logement ont l'ambition partagée d'établir les conditions optimales d'accès et d'occupation à ces logements, contribuant ainsi à la dynamique démographique et professionnelle de la Martinique.